



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 FEVRIER 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2020.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, François ISOREZ, Michel JOYAUX, Eric CARRA, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

Secrétaire : Eric CARRA

Absente excusée : Pascale PIECHON donne pouvoir à Valérie SALIGNAT

Absents : Andrée ZUPPETTI, Franck GREGOIRE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019
- Débat d'orientation budgétaire
- Autorisation de mandatement avant vote du budget Café de la Place
- Désignation des délégués au SIAHVG
- Signature d'un bail avec la SARL Pas-à-Pas
- Signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour la médecine préventive
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu du conseil municipal 25 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose les prévisions budgétaires pour l'année 2020. Il rappelle qu'en raison des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, ce budget primitif reprendra essentiellement les dépenses récurrentes, certaines dépenses inévitables et les projets d'investissement déjà engagés.

Dépenses de fonctionnement

- Maintien de l'amortissement de la subvention au salon de coiffure
- Contrôle des installations des jeux du jardin du public
- Mise en place d'une contribution au SIAHVG au titre du transfert de la compétence eaux pluviales
- Le poste des combustibles est réduit du fait du passage au mode de chauffage bois pour la mairie, l'école et la salle des fêtes

Recettes de fonctionnement

Compte tenu de l'engagement de l'Etat à compenser la baisse de la taxe d'habitation, le montant prévu pour les taxes locales demeure équivalent



Dépenses d'investissement

Sont notamment prévus :

- Travaux de première urgence de l'église
- Renouvellement d'une partie du parc informatique sous windows 7 du fait de l'arrêt des mises à jour, ce qui pose des problèmes de sécurité
- Solde des travaux de voirie 2019 et ajout de la réfection du chemin de la Pieute
- Acquisitions de deux aspirateurs
- Cloisonnement d'un espace de stockage des produits d'entretien à l'école

Certains investissements sont abandonnés du fait du transfert des compétences assainissement et eaux pluviales au SIAHVG au 01/01/2020 :

- Etude de bassin
- Réseau d'eaux pluviales au Niguet

Recettes d'investissement

- Dons pour la restauration de l'église
- Le Conseil Départemental souhaite attribuer une subvention à la commune pour la restauration de l'église, mais nous ne disposons pas à ce jour d'une fourchette de montant à inscrire au budget
- La commune est en attente du versement de la subvention FSIL de l'Etat pour les travaux de la Rue des Canuts

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le budget primitif comprendra des opérations d'ordre :

- Le transfert des compétences assainissement implique la clôture des budgets annexes d'assainissement collectif et non collectif. Il conviendra donc :
 - o De reprendre les résultats des budgets annexes sur le budget communal
 - o D'inscrire au budget principal le reversement des résultats au SIAHVG, conformément à la délibération de 2019
- La création d'un budget annexe soumis à TVA « Café de la Place » implique d'annuler les mandats réalisés sur le budget communal en 2019 et éventuellement d'inscrire un versement du budget principal vers le budget annexe pour l'équilibrer.

AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VITE DU BUDGET ANNEXE « CAFE DE LA PLACE »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°51/2019 du 28/10/2019, le conseil municipal a créé un budget annexe « Café de la place » assujéti à la T.V.A. pour les opérations relatives à l'acquisition et à la gestion de ce fonds.

Le budget primitif n'étant voté que tardivement, il est nécessaire d'autoriser le maire à payer les échéances du loyer des murs de janvier et février par anticipation pour un montant de 2 fois 550 € TTC.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder au mandatement de ces deux échéances de loyer avant le vote du budget pour un montant de 1 100 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les échéances de la location des murs du Café de la Place des mois de janvier et février 2020 pour 550 € TTC chacune

DIT que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2020.



DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAHVG

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré sa compétence assainissement au SIAHVG au 01/01/2020. Il est donc nécessaire de désigner deux délégués pour représenter la commune au conseil syndical.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux statuts du SIAHVG, la représentation de la commune au comité syndical est fixée à deux délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DESIGNE Monsieur Christian FROMONT et Monsieur Jean-Yves BOUCHUT en qualité de délégués de la commune de Rontalon auprès du SIAHVG.

SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA SARL PAS-A-PAS

Monsieur le Maire expose le projet d'établissement d'une micro crèche dans les locaux de l'ancien CLSH. La SARL Pas-à-Pas louera les locaux et une partie des extérieurs à la commune pour un montant de 900 € par mois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le bail de location.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location des locaux de l'ancien CLSH avec la SARL Pas-à-Pas,

FIXE le montant du loyer à 900 € mensuels.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) propose aux collectivités et établissements publics du département qui le souhaitent une adhésion à un service de médecine préventive. La commune de Rontalon adhère à ce service depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de la réorganisation de la mission de médecine préventive du CDG69 et de l'évolution de la tarification à compter du 1^{er} janvier 2020, les anciennes conventions ont pris fin au 31 décembre 2019.

Le service de médecine préventive exerce les missions prévues par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive, pour l'ensemble des agents, et notamment les actions en milieu de travail et de surveillance médicale.

Cette adhésion s'effectue en contrepartie du versement d'une participation annuelle fixée par le conseil d'administration du CDG69 qui s'élève à 70 € par agent en 2020 puis qui sera portée à 80 € par agent en 2021. Une pénalité financière de 40 € par agent est instaurée en cas d'absence injustifiée.

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées de trois ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE l'adhésion à la convention avec le service de médecine préventive du CDG69,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,



DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget 2020.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS – QUESTIONS DIVERSES

Installation de la fibre sur le haut de la montée des Hautes Bruyères

François ISOREZ rappelle qu'en séance du 25 novembre 2020, le conseil municipal avait émis un avis défavorable à l'implantation de 14 poteaux sur le chemin des Hautes Bruyères entre les lotissements et le Bézin et avait demandé à ce que le réseau télécom soit enfoui. Il demande quelles suites ont été données.

Monsieur le Maire expose qu'une réunion a eu lieu avec Orange et le service voirie de la COPAMO. Orange amènera le réseau par le chemin du Bézin qui compte déjà de poteaux. Il conviendra d'ajouter seulement 4 poteaux sur ce tronçon et d'en remplacer quelques-uns.

Voirie

Valérie SALIGNAT expose :

- A l'occasion des travaux d'aménagement des abords de la salle des fêtes et de la maison des Alanqués, les arbres malades ont été arrachés, notamment dans un souci de préservation du mur de soutènement. La haie de berbérís sera également enlevée. Des érables rouges et photinia seront plantés. Les dalles du parvis de la salle des fêtes seront remplacées par du béton désactivé dans la continuité du trottoir.
- Une nouvelle dératisation est en cours à l'angle de la rue des Canuts et du Chemin des Chareilles. Il est demandé aux particuliers qui verraient des rats chez eux de traiter en parallèle.
- Un particulier a fait don d'un sapin en pot à la commune après les fêtes de Noël. Il a été planté dans le parc de l'ancien centre de loisir.

Eric CARRA expose que les chemins de la Julanière et de la Fond sont en très mauvais état. Cela sera signalé au service voirie de la COPAMO.

Ambroisie

Michel JOYAUX expose le contenu d'une conférence à laquelle il a assisté et portant notamment sur les enjeux de santé publique que représente l'ambroisie. Son traitement doit être l'affaire de tous et il rappelle l'importance du référent ambroisie sur les territoires pour son signalement. Ce végétal tend à gagner en altitude du fait du réchauffement climatique.

Agriculture

Eric CARRA expose avoir participé en décembre à un café destiné à l'installation et la reprise d'exploitations agricoles. Cette formule permet de faire se rencontrer et échanger les anciens et nouveaux et donc de permettre aux points de vue de se rapprocher. La formule est intéressante et pourrait être renouvelée.

Développement durable

Jean-Yves BOUCHUT expose que la commune de Rontalon a reçu le trophée 2019 du développement durable attribué par le SYDER pour l'installation de la chaufferie bois.

Questions diverses

- Jean-Yves BOUCHUT expose que la croix du Rely est tombée. Elle est en cours de restauration.
- En matière d'élagage, il conviendra de se faire conseiller sur l'opportunité d'élaguer des arbres en mauvais état ou plutôt de les faire retirer.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h20.